

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

77/557/ DU 7/11/77

DECRET N°/MJT/DGT/DCGPCE/4/3/5

portant intégration et nomination de Monsieur OLAKOUARA Jean François dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF).

-----oo0oo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

ISAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u la Loi 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 410/PCT/CPM/DMA du 29 Juillet 1977 du Directeur Chef de la Division Documentation et Archives du Parti transmettant le dossier de l'intéressé;

.../...

T) SECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et du Protocole d'accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur OLAKOUARA Jean-François né le 10 Août 1953 à Brazzaville, titulaire du diplôme en Bibliothéconomie et Bibliographie obtenu à l'Institut d'Etat de Culture de Leningrad N.K. KROUFAKAIA (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé sera versé dans les cadres de Bibliothécaire lorsque ceux-ci seront créés.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition de la Direction Générale des Services de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation.

ARTICLE 4.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 Novembre 1977

PAR LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRES DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Alphonse MOUSSOU-PONTE.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT/DCGPGE 3
- DGT/BST 1
- D.F. 3
- DGSBAD 2
- INTER-SSB 1 *HK*
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2